

COMMUNE DE TOUFFREVILLE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 décembre 2020

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 10
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 10

L'AN DEUX MIL VINGT,

Le jeudi dix-sept décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Madame Annie-France GERARD, Maire, en séance fermée au public en raison de la Covid 19.

⇒Étaient présents: Mesdames GERARD, LEGRIX
Messieurs MARIE, ROUSSEL, AULNETTE, BERTRAND, LAMY, GROUSSARD,
FREMONT

Etait absent: Monsieur BEUZELIN qui a donné pouvoir à Madame GERARD

⇒ Monsieur FREMONT a été élu secrétaire.

Après lecture, le Procès-Verbal de la réunion du 26 novembre 2020 est accepté et signé, à l'unanimité.

2020-113 : Tarif des caves urnes

Après relecture du règlement du cimetière communal, une omission apparaît : aucune disposition n'a été prise quant au prix des caves urnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De garder le prix d'une concession cave-urne comme délibéré le 9 octobre 2020 (30 ans 350.00 € et 50 ans 500.00€) délibération n° 2020-106
- De tarifier une concession cave-urne avec la cave urne à 750.00€ pour 30 ans et 1000.00€ pour 50 ans

2020-114 : Conventions déneigement

La commune de TOUFFREVILLE possède une lame neige et une saleuse.

En cas d'enneigement il convient d'utiliser les services d'un agriculteur pour passer le matériel communal dans les rues de TOUFFREVILLE.

De plus, la commune d'ESCOVILLE a émis le souhait de pouvoir utiliser le matériel de TOUFFREVILLE pour ses propres rues.

Madame le Maire souhaite donc :

- signer une convention avec un agriculteur de notre commune. Monsieur Benoit LAMY se porte volontaire
- et signer une convention avec ESCOVILLE pour la mise à disposition du matériel de TOUFFREVILLE.

Après en avoir délibéré, et que Monsieur Benoit LAMY soit sorti de la salle,

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer une convention avec Monsieur Benoit LAMY, agriculteur de TOUFFREVILLE, les prestations assurées seront rémunérées selon le tarif de la Chambre d'agriculture. Il est à noter que Monsieur Benoit LAMY pourra être absent quelques jours chaque hiver et qu'en cas de neige à ce moment-là, personne ne le remplacera pour passer la lame dans les rues.
- Le Conseil Municipal décide que le matériel et la réserve de sel seront stockés chez Monsieur Benoît LAMY pour 300.00 € par an.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer une convention avec ESCOVILLE sous les conditions précédentes.

Divers et infos

- Achat de panneaux portatifs « inondations »
- Nouveau copieur et nouveau PC
- Bulletin municipal de fin d'année
- Fuel Benoit LAMY

La séance a été levée à 21H15

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Les membres présents ont signé.

Madame GERARD

Monsieur MARIE

Madame LEGRIX

Madame GERARD pour Monsieur BEUZELIN

Monsieur AULNETTE

Monsieur ROUSSEL

Monsieur BERTRAND

Monsieur GROUSSARD

Monsieur FREMONT

Monsieur LAMY